



INFORMATIONS VERNIER

Edité et mis en page par l'Administration municipale

Octobre 1993

LES SERVICES MUNICIPAUX

se présentent

Les services de l'administration municipale sont gérés par les trois conseillers administratifs élus par le corps électoral pour une durée de 4 ans.

Conformément à la loi sur les communes genevoises, un des conseillers administratifs préside, à tour de rôle, pendant une année, le Conseil administratif et porte le titre de Maire.

Finances - Administration
Informatique - Information Sports
- Etat civil

M. Christophe ISELI

Suppléante :
Mme Gabrielle FALQUET

Bâtiments - Ecoles
Bibliothèques - Affaires cultu-relles
et affaires sociales

Mme Gabrielle FALQUET

Suppléant :
M. André CHILLIER

Urbanisme et environnement -
Routes - Assainissement - Voirie
- Cimetières Transports publics -
Police Protection civile - Service
du feu - Militaire - Agriculture
Economie de guerre

M. André CHILLIER

Suppléant :
M. Christophe ISELI

Administration :

*Ensemble des services et agents
chargés d'assurer l'application
des lois et la bonne marche des
services publics conformément
aux directives du gouvernement
(pouvoir politique).*

(Le Petit Robert)

Les différents services publics et les fonctionnaires qui les composent sont souvent méconnus de la population et c'est la raison pour laquelle le Conseil administratif a pensé, par la voie de «Informations Vernier» présenter brièvement les différents services municipaux.

Pour des raisons techniques de mise en page, cette présentation a dû être scindée en deux parutions, le dicastère de l'urbanisme et environnement, géré par M. CHILLIER, en mai 1993 et, dans ce numéro, les dicastères de Mme Gabrielle FALQUET et M. Christophe ISELI.

Sommaire

Index bleu :

**Les services municipaux se
présentent** (suite et fin)

Index vert :

Nouvelles communales

Pages chamois : **(NOUVEAU)**

Infos quartier

Index rouge :

**Entreprises, commerçants et
artisans spécialisés à votre
service, à proximité de votre
domicile.**

Prochain numéro : **12 novembre**

Du changement dans les services
municipaux

Journal tiré à **14'000** exemplaires

Le secrétariat général

Le secrétariat général comprend les trois secteurs suivants :

- Secrétariat du Conseil administratif
- Secrétariat du Conseil municipal
- Service financier et informatique.

Secrétariat du Conseil administratif

Le personnel est composé du secrétaire général, du secrétaire général adjoint, d'une téléphoniste et de trois secrétaires.

De ce secteur dépendent notamment les tâches suivantes :

- Réception et distribution du courrier entrant
- Procès-verbaux et courrier du Conseil administratif, lequel se réunit habituellement une fois par semaine le mardi après-midi
- Gestion du personnel communal, de 150 à 170 personnes, selon la saison
- Polices d'assurances de tous genres (R.C. générale, R.C. véhicules, incendie et dégâts d'eau, bris de glaces, vol, etc.)
- Elaboration du budget annuel en liaison avec les chefs des services municipaux
- Elaboration du compte rendu administratif et financier annuel
- Missions pour la défense générale (préparatifs de mobilisation et distribution de titres de rationnement notamment)
- Gestion des parcelles communales (achats, échanges, servitudes, etc.)
- Secrétariat du Service social et service du guichet
- Centrale téléphonique et expédition du courrier
- Classement général et archives communales
- Réception mairie : renseignements divers, caisse municipale, attestations diverses.

Secrétariat du Conseil municipal

Sous la direction du secrétaire général, une secrétaire s'occupe particulièrement

des travaux pour le Conseil municipal:

- Envoi des convocations et de tous documents nécessaires pour les séances du Conseil municipal et de ses commissions, qui sont au nombre de douze
- Frappe et tirage des rapports du Conseil administratif en vue des décisions à prendre par le Conseil municipal
- Tirage du « mot-à-mot » et du procès-verbal des séances du Conseil municipal
- Frappe et tirage des rapports des commissions
- Assistance technique au président et au bureau du Conseil municipal, pour la correspondance notamment
- Participation aux séances du bureau et du Conseil municipal
- Ce service est secondé, à temps partiel, par une sténotypiste qui enregistre les débats du Conseil municipal et par deux secrétaires ad hoc qui prennent les procès-verbaux des commissions.

Service financier et informatique

Sous la direction du secrétaire général adjoint, ce secteur comprend trois personnes et assure les tâches suivantes :

- Gestion des places de parc communales (chemin de Champs-Prévost (caravanes), avenue de Crozet et avenue du Lignon/ex-garage Shell)
- Taxe professionnelle communale (en 1992, 1.200 contribuables)
- Comptabilité générale avec paiement des factures (environ 9.000), facturation à des tiers, passation des écritures, situation du compte annuel, bilan annuel, comptes financiers divers (comptes de dépôt, comptes d'emprunts, comptes de chèques postaux)
- Salaires du personnel communal avec tous les décomptes qui en découlent pour la caisse de retraite, l'AVS, l'assurance chômage, les assurances, etc.
- Déclarations d'accidents pour les assurances (CNA, R.C. diverses, etc.)

- Gestion de la police collective d'assurance maladie
- Emprunts destinés au financement des travaux d'équipements communaux et pour la reconversion d'emprunts arrivant à échéance
- Gestion de la trésorerie communale
- Gestion du système informatique communal, y compris les développements futurs, la maintenance du matériel et la formation du personnel. Il y a 38 terminaux dépendant d'un système Data Général Eclipse MV 15000 et une quinzaine de PC.

Le secrétaire général actuel, M. Albert APOTHELOZ, à la mairie depuis janvier 1955, prendra sa retraite à fin 1993 et il sera remplacé par M. Patrick LEUBA, avocat et directeur d'entreprise.



M. Patrick LEUBA

Le secrétaire général adjoint, M. Pierre COMTAT, à la mairie depuis novembre 1958, prendra également sa retraite à la fin de cette année et il sera remplacé par M. Jean-Claude STEVAN, actuellement chef de la comptabilité et de l'informatique communales.



M. Jean-Claude STEVAN

Le service des sports

Le service des sports se compose de 16 employés à plein temps et 2 employées à mi-temps.

Il est dirigé par un responsable administratif et un responsable technique.

Pendant la période d'exploitation de ses installations, il est complété par 8 hôtesse-caissières et 4 ou 5 gardiens auxiliaires temporaires.

Le service des sports est autonome, il gère entièrement son budget de fonctionnement et les crédits extraordinaires qui lui sont accordés.

Son personnel assure l'entretien des bâtiments et des emplacements suivants :

- Piscine du Lignon
- Bassins scolaires des Ranches et d'Avanchet-Jura
- Centres sportifs d'Aïre et de Vernier (football)
- Tennis d'Aïre et de Vernier
- Boulodromes de Balexert, des Grebattes, de la piscine du Lignon, de Vernier
- Chalet d'En-Haut (Planachaux s/Champéry).

Le service des sports exploite les installations mentionnées ci-dessous:

Piscine du Lignon, Tennis d'Aïre, Bassins scolaires, Chalet d'En-Haut.

Il étudie et essaie, avec les moyens dont il dispose, d'apporter des améliorations aux installations afin de les rendre plus attrayantes, plus fonctionnelles, tout en s'efforçant de réaliser des économies.

Il entretient des relations avec les sociétés, clubs, écoles publiques qui utilisent les installations communales afin de répondre au mieux à leur attente.

Dans le cadre des activités sportives communales, il organise :

- des cours de natation
 - une école de ski
 - des mercredis de ski
 - un camp de ski
 - un cours d'initiation à la plongée (baptême).
- La bonne humeur et l'esprit d'équipe qui règnent au sein du service des sports permettent d'effectuer toutes ces tâches dans les meilleures conditions.



Tennis d'Aïre



Centre sportif d'Aïre



Bassin scolaire Avanchet-Jura

L'enregistrement des événements d'état civil remonte à l'époque où les ecclésiastiques tenaient les «Registres paroissiaux» qui constituaient alors le seul reflet d'une communauté, ceci dès le 16e siècle environ.

Des «Registres matrimoniaux» ont été tenus progressivement dès 1521 à Zurich et 1527 à Saint-Gall par exemple. A Genève dès 1538, afin de «savoir qui vit maritalement ou non». Le «Rôle des décès» apparaîtra un peu plus tard.

En 1876, la tenue des registres, précédemment assurée par les ecclésiastiques, est confiée aux laïcs et le service de l'état civil est organisé par la Confédération, organisation fondée sur l'art. 53 de la Constitution fédérale du 29 mai 1874, qui prévoit que la constatation et l'enregistrement des faits d'état civil incombent aux autorités civiles.

Une loi fédérale sur la tenue des registres est édictée la même année.

En 1912, le Code civil suisse remplace la Loi fédérale de 1874 et devient la loi de base de l'état civil.

Posant les principes du droit des personnes et de la famille, de la publication et de la célébration des mariages, le législateur laisse le soin au Conseil fédéral d'édicter les prescriptions concernant le fonctionnement de l'état civil.

Dès lors, les ordonnances fédérales sur l'état civil se sont succédées en 1910, 1928, qui a introduit, dès 1929, le registre des familles, avec, au fil des années, l'apport de modifications nécessaires à la suite de révision de nos lois.

Ainsi, depuis 1876, l'officier (ou l'officière) de l'état civil, dont l'élection ou la nomination reste de la compé-

tence des cantons, traite les événements survenus dans son arrondissement, soit :

Registre des naissances
Registre des décès
Registre des mariages.

Chacun de ces faits inscrits, l'officier d'état civil doit encore procéder aux communications prévues, notamment pour les ressortissants suisses au lieu d'origine pour l'inscription au Registre des familles.

La loi prescrit donc que les naissances, décès ou mariages soient ins-



crits dans les registres de l'état civil où ils sont survenus, office également seul compétent pour la délivrance des extraits aux intéressés. Ainsi, par exemple, pour une personne domiciliée à Vernier, inhumée à Vernier, mais décédée à l'Hôpital cantonal, le décès sera inscrit au registre de l'état civil de la Ville de Genève, qui délivrera, ultérieurement, des actes de décès.

Mais avant de célébrer le mariage, l'officier de l'état civil entreprend la procédure de publication. Les fiancés doivent se présenter devant l'officier compétent qui est, en premier lieu, celui du domicile en Suisse du fiancé pour signer une «demande de publication» qui constitue, en même temps,

la «promesse de mariage».

Pour déposer cette demande, les fiancés doivent présenter toutes pièces justificatives permettant de contrôler leur identité et leur capacité matrimoniale.

Ils doivent demander à l'état civil compétent la liste des documents nécessaires pour entreprendre la procédure de publication.

La célébration du mariage peut avoir lieu dans un délai de six mois dès la fin des formalités de publication. Il est donc recommandé aux fiancés d'entamer les formalités suffisamment à l'avance, aucune date de mariage ne pouvant être prise en considération avant la fin de la procédure. Ils ont le libre choix du lieu de célébration de leur mariage en Suisse.

Pour le profane, la tâche de l'officier de l'état civil semble donc consister uniquement à tenir les divers registres et leurs répertoires, à en délivrer des extraits et des communications, à exécuter et surveiller les formalités préliminaires des mariages avec, le cas échéant, les procédures d'opposition au mariage ou à une re-

connaissance et...enfin à célébrer les mariages.

On a ainsi souvent l'impression qu'il s'agit d'une fonction ne posant pas de problèmes spéciaux, en quelque sorte un poste de «comptable de la population».

Il est révolu le temps où l'on se fait de l'officier de l'état civil la seule image d'un bonhomme respectable (la fonction n'ayant été assumée par une femme qu'en 1947), soucieux d'inscrire toujours méticuleusement les naissances et les décès, saisissant l'occasion d'une promenade pour se rendre au pilier pour «accrocher» les publications des bans et dispensant aux mariés le traditionnel discours. La structure de notre population s'est

considérablement modifiée en ce qui concerne notamment les nationalités et les tâches de l'officier de l'état civil se sont étendues au cours des ans et deviennent de plus en plus une branche très particulière du droit, qui nécessite une attention toujours plus soutenue et surtout une formation continue.

Par ailleurs, si l'officier de l'état civil voit son travail réglementé dans ses plus petits détails par des dispositions légales, il est étroitement lié à tous les éléments de la vie des hommes qu'il doit enregistrer avec soin, exactitude et discrétion, sans perdre de vue cependant le côté humain des problèmes posés.

L'accomplissement de ces tâches est assuré par les deux officiers de l'état civil de Vernier :

M. Robert BORGIS, chef de l'office, et Mme Michèle MULLER, préposée.

Conformément à la loi genevoise sur l'état civil, les trois conseillers administratifs sont officiers suppléants afin, notamment, de pouvoir célébrer les mariages.

Cimetières

L'office de l'état civil a également la responsabilité administrative des cimetières communaux de Vernier (ancien et nouveau) et d'Aïre.

Cette gestion comprend notamment :

- Réception des demandes, par l'entremise des pompes funèbres en général, d'ouverture de fosses en vue d'une sépulture, d'inhumation d'urnes cinéraires ou de leur dépôt au colombarium.
- Tenue des fichiers des inhumations pour chaque cimetière (alphabétique, chronologique et numéri-

que) et mise à jour du plan de situation des tombes.

- Contrôle des échéances des concessions (durée 20 ans), avis aux familles par publication dans la Feuille d'avis officielle, avis, presse genevoise et journaux locaux, enregistrement des renouvellements ou des prolongations, mise à jour des fichiers et des plans.

- Commande, pour les colombariums, des inscriptions sur les plaques de fermeture et, éventuellement, des porte-fleurs.

Cette tâche demande, elle aussi, une application des dispositions légales, mais requiert surtout beaucoup de tact, de discrétion, de compréhension, de patience, de sensibilité auprès des familles touchées dans leurs affections.



Mme Michèle MULLER et M. Robert BORGIS

Service culturel - Gestion des locaux communaux

Notre service s'occupe principalement de l'organisation de manifestations culturelles ainsi que de la gestion des locaux communaux; ce qui, au premier abord, paraît totalement distinct. Cependant, ces deux activités se recoupent tout au long de l'année par le fait que la culture, sous toutes ses formes, est représentée sur l'ensemble de la commune et dans nos propres locaux.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, notre service se délimite par deux activités :

La culture

En fonction du budget annuel, diverses activités culturelles de tout genre sont organisées de A à Z. C'est-à-dire de la recherche des artistes à la vente des billets le jour même, en passant par le choix du spectacle, la publicité, l'accueil des artistes et du public.

La diversité des manifestations correspond à un public de tout âge.

Elle se traduit aussi bien par l'organisation de spectacles pour enfants dans différentes écoles de la commune, de la venue de l'ensemble vocal en l'église St-Pie X ou des concerts classiques à la Maison Chauvet-Lullin.

Des expositions d'une durée moyenne de trois semaines ont également lieu

blic des oeuvres de peintres, sculpteurs, photographes, etc.

Dans la même optique d'ouverture culturelle, un prix littéraire est organisé en biennal, récompensant de jeunes talents de toute la Romandie, en deux catégories d'âge de 15 à 25 ans.

Notre service fait également partie de l'organisation du festival Vernier sur Rock, qui fête cette année ses 10 ans d'existence.



Afin d'assurer le bon déroulement de toutes ces manifestations, nous collaborons avec divers organismes, du centre de voirie communal au service du feu, en passant par la société des samaritains et des maisons spécialisées dans la sonorisation, la technique de scène, etc.

En présentant une palette d'activités culturelles diverses, nous espérons répondre à un besoin d'évasion, nécessaire à l'équilibre de chacun.

Les locaux

La gestion des locaux se divise en deux parties :

- location permanente
- location occasionnelle

Cette gestion comprend 9 écoles (112 locaux), le Centre sportif du Lignon, le Centre de quartier des Avanchets et la Maison Chauvet-Lullin (8 locaux).

En semaine, les salles sont utilisées de plusieurs manières. Certaines sont employées de façon permanente (entraînements sportifs, cours divers, activités manuelles et artistiques, etc.) et d'autres occasionnellement.

En effet, des salles, dans chaque quartier de la commune, sont à disposition des sociétés ou associations pour des réunions et assemblées.

En ce qui concerne la mise à disposition des salles communales le samedi, elles sont attribuées aux sociétés communales et autres organisant des soirées récréatives.

Au niveau des habitants de la commune, les locaux sont disponibles uniquement pour des réceptions et/ou repas de mariage.

Notre travail consiste à renseigner, à conseiller ou informer les personnes qui viennent ou téléphonent à notre bureau, ainsi qu'à gérer les plannings annuels de ces locations, d'essayer de trouver une solution à chaque demande et d'en établir les autorisations d'utilisations.

Ce service est sous la responsabilité de Madame Annette GIRARDOT.



Mmes Lorraine MEISTER - Annette GIRARDOT et Eva ECOFFEY

(Les services municipaux, suite page 23)



1 commune 5 quartiers

Pages d'information des associations de quartier

(voir aussi pages 8, 21 et 22)



Infos quartier - AÏRE - LE LIGNON

A.I.A.L. - Case postale 114 - 1219 Le Lignon

Les Autorités communales ont pris l'heureuse initiative de mettre à disposition des associations de quartier des pages de leur bulletin «Informations Vernier», ce dont notre comité tient à les remercier vivement et à les féliciter de leur souci d'améliorer l'information à la population, trop souvent négligée.

Peu de temps après sa création, notre Association a compris que l'un de ses rôles était d'être le lien entre les Autorités et la population et qu'un des moyens à disposition était une meilleure information de la vie du quartier.

Et c'est donc le lancement du bulletin «L'Echo d'Aïre» qui est distribué gratuitement, dix fois par année, dans tous les ménages de la presque île d'Aïre.

"Vernier : une commune; cinq quartiers", précise le titre de cette nouvelle rubrique qui doit permettre ainsi à chaque quartier de se faire connaître des autres «coins» de la Commune, de présenter ses différents problèmes et c'est donc très volontiers que notre Association répond à cette invitation des Autorités, en vous proposant, dans ce numéro, un bref historique de son activité.

Dans la presque île d'Aïre, un petit coin de la Commune de Vernier paraissant parfois oublié des Autorités, quelques habitants, sous l'impulsion de Monsieur André BESSAT, se réunissent sous la dénomination de «Grou-

pement de défense d'Aïre» afin d'éviter la réalisation de certains «projets» et de mener à bien des démarches pour la sauvegarde du bien-être et du cadre de vie de la population résidente.

Ce groupement se donne des statuts et, en vertu du principe que l'union fait la force, il entre à la Fédération des Associations de quartier. Né en novembre 1957, il prend son titre officiel en 1960 sous le nom d'Association des intérêts d'Aïre.

En 1971, avec le développement de la région et notamment la présence de la cité nouvelle du Lignon, la dénomination est modifiée pour devenir **Association des intérêts d'Aïre-Le Lignon**.

C'est dès le départ, pour les membres du Comité, une tâche rude avec des démarches nombreuses, parfois longues et difficiles, mais qui doivent être poursuivies avec patience et ténacité, très souvent dans l'ombre, malgré les revers et même parfois l'ingratitude.

Mais les pionniers devaient essayer de trouver des solutions aux nombreux problèmes de l'époque, notamment :

- le projet d'implantation de l'usine de destruction des ordures sur l'emplacement des anciennes «gadoues»;
- le trafic intense des camions, lors de la construction de la Cité du Lignon;
- les problèmes de circulation à des carrefours névralgiques de la régi-

on (carrefour du Pont-Butin, route du Bois-des-Frères, rte de Vernier, etc.), la sécurité des enfants, la vitesse, etc.

- dépôts et constructions inesthétiques;

...et bien sûr les odeurs de la station d'épuration des eaux, qui restent d'ailleurs l'un des soucis majeurs de notre Comité.

Mais notre Association comprend aussi très vite que si les travaux administratifs sont indispensables, les contacts humains sont nécessaires pour la vie du quartier. C'est le lancement d'une série d'initiative en vue d'animer le quartier, telles que :

- lancement d'une fête champêtre en automne (malheureusement disparue depuis) et soirée choucroute d'Escalade;
- festival de printemps, réservé aux aînés;
- actions en faveur de la jeunesse (cours de natation, camp de ski, arbre de Noël, etc.);
- et bien sûr la participation à d'autres manifestations communales (Promotions, 1er Août).

Ces diverses activités sont toujours au menu des séances mensuelles du comité de l'Association, même si, et heureusement, les problèmes aigus ont diminué dans la presque île d'Aïre.

Le Comité actuel, présidé par M. Robert BORGIS, est composé de 11 membres, dont 8 représentantes du sexe féminin, et se réunit, en principe, le deuxième lundi de chaque mois.



Infos quartier - LES AVANCHETS

A.H.A. - rue du Grand-Bay 11, 1220 Avanchets

Année active AHA

Les vacances ont vécu

L'école, la reprise du travail, la routine, le retour des jours de grisaille et de frimas, l'heure d'hiver sont là, devant nous.

Beaucoup d'entre nous déjà froncent les sourcils, laissent se voûter leurs épaules avec mélancolie et lassitude, c'est difficile.

Depuis le 26 septembre il a fallu se remettre à l'heure allemande, en avance de seulement 1 heure sur la course du soleil, 36 minutes exactement à Genève, et la nuit précoce aura, plus que toute chose, raison de nos restes d'ardeurs estivales.

Pourtant, pour vous tous qui étiez si plein d'allant et de projets, il reste énormément de choses, à part les TPG engorgés, les routes encombrées ou fermées à la circulation, le travail routinier ou les affres du chômage, les soucis ménagers quotidiens et les fins de mois difficiles, les livres et les cahiers à recouvrir et tant de nouvelles matières scolaires à appréhender.

Il reste : **vous**.

Pensez à vous. A la détente, au changement, à l'effort.

Profitez de cette saison pour commencer ou recommencer à laisser vivre aussi votre corps.

Avec l'année scolaire, l'année sportive redémarre et l'AHA vous offre toutes sortes de possibilités. D'abord les 2 grands favoris : l'école de football et la gymnastique, mais aussi la pétanque et la self-défense.

Pour des renseignements complémentaires vous pouvez contacter les responsables du Comité ou sportifs ci-contre :

Football (Juniors)

Marc FINSTERWALD
11, rue du Grand-Bay,
Tél. 796 83 66

Self-défense (8-99 ans)

Claude N. L'EPLATTENIER
1, rue Grange-Lévrier,
Tél. 797 06 10

Gymnastique (dames)

Mme BOVAY
70, ch. de l'Etang
Tél. 796 57 78

Mme Anita L'EPLATTENIER

1, rue Grange-Lévrier
Tél. 797 06 10

Pétanque

Marcel FONTENEAU
3, rue de la Croix-du-Levant
Tél. 796 64 04



Infos quartier - BALEXERT

A.H.A.B.A.L - Case postale 8, 1219 Châtelaine

Composition du Comité

Président :
WALTHER Jean-Robert
56, avenue de Crozet
1219 Châtelaine
Tél. 796 63 32

Vice-président :
GRIVET Georges
58, avenue de Crozet
1219 Châtelaine
Tél. 796 01 92

Secrétaire : TERBOIS Cécile
Trésorière : VUILLE Raymonde

Membres :
BARONE M., NICOLET V.,
SCHULTESS R., BEZZOLA E.,
ALLISTEIN M., HAERING R.,
ROSS, VUILLE R.

341.18.91

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUI RÉPONDRA À TOUS VOS BESOINS INFORMATIQUES 24 H SUR 24 H ET 7 JOURS SUR 7

NOUS SOMMES REVENDEURS OFFICIELS

- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- Fournitures **H.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **Dauphin**

NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER TOUS LES CONSOMMABLES POUR L'INFORMATIQUE DANS LA JOURNÉE

(Rubans informatiques et bureautiques, filtres disquettes, etc.)

MEDIAPLUS Accessoires et matériel informatique



Héliographie du Lignon

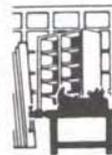
MiniMax S.A.

Héliographie
Photocopies noir/blanc
Photocopies couleurs laser
Agrandissement/Réduction
Reliures

SERVICE DE LIVRAISON
PARKING ASSURÉ

32, rte du Bois-des-Frères, 1219 Le Lignon
Tél. **796 44 90**

Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE

ENTRETIEN - RÉPARATION
DÉPANNAGE - INSTALLATION

GUY STROHHEKER

CONCESSIONNAIRE SI-CVE-SEIC-PTT

2B, CHEMIN DU SORBIER
1214 VERNIER
TÉL. 341 13 11
FAX 341 12 84



MEC-MEUBLES

20, boulevard du Pont-d'Arve. Tél. 29 66 50

Des Prix Imbattables

Matelas - Lits - Sommiers
Meubles rustiques et tous styles.

Paul Gothuey

Un vrai Discount - Venez comparer

Chômage, drogue, crise économique, pauvreté, stress, pollution

Changeons de cap, maintenant!



Election du Grand Conseil:
pour un développement
durable, choisissez la
LISTE N° 5



Parti Ecologiste Genevois

Rue St-Jean 88 - 1201 Genève - Tél. 731 79 64 - Fax 738 25 74 - CCP 12-1262-9



Nicolas Robert

**Nos candidats de la commune
de Vernier**



Otto Caduff

Annonces publicitaires

Notre mensuel "Information Vernier", tiré à 14"000 exemplaires, est un important moyen de pénétration car il est distribué dans tous les ménages, dans la zone industrielle ZIMEYSA et dans les cases postales de la commune, du Bouchet et de Cointrin.

Afin de faire mieux connaître vos entreprises et commerces, nous mettons à votre disposition quatre pages intérieures ainsi que la quatrième page de couverture.

Pour de plus amples renseignements, contactez
Roland HEHLEN, tél. 306 06 60

Prochaines parutions

Annonce 1/4 de page

4 parutions : Fr. 270.— / numéro

8 octobre 93 - 12 novembre 93
17 décembre 93 - 21 janvier 94
18 février 94 - 25 mars 94
29 avril 94 - 20 mai 94

Délai rédactionnel :
21 jours avant la parution



Une citoyenne de Vernier candidate au Grand Conseil :

Marie-Claire DEHESA

Depuis 16 ans, le Parti du Travail de Vernier n'est plus représenté au Grand Conseil. Ca suffit ! Marie-Claire DEHESA a toutes les valeurs requises pour défendre les intérêts de la population de Vernier. Sa profession d'Assistante de direction ne l'a jamais empêchée d'oeuvrer et de lutter aux côtés des travailleuses (eurs). Battante reconnue et appréciée au Parti du Travail et dans les milieux syndicaux, elle ne manquera pas de se **faire entendre** au Grand Conseil.

Ses préoccupations :

- la lutte contre le chômage
- la défense des acquis sociaux
- le droit au logement
- l'égalité des droits hommes/femmes
- les conditions de vie des habitants des grandes cités
- une vie décente pour tous
- une fiscalité équitable
- une même justice pour tous

Vous pouvez lui faire confiance. Elle dénoncera les abus, l'arrogance et les fausses promesses des milieux libéraux !

Les 15, 16 et 17 octobre prochain, votez la liste No 7 ou ajoutez son nom sur la liste de votre choix.

PdT Vernier - B. BUNTSCHU - case postale 14 - 1219 Le Lignon

Liste No 7

La Mairie a vingt ans

Le 28 juin 1968, le Conseil municipal, sous la présidence de M. Narcisse FLUBACHER, votait à l'unanimité un arrêté autorisant l'achat de la propriété Naville à MM. Pierre et Marc NAVILLE, pour le prix de Fr. 1'505'500.-, comprenant une demeure du XVIIIe siècle et un parc de 12'600 m².

Dès les premières discussions, le Conseil administratif de l'époque (MM. R. BAERTSCHI, F. HAMMERLI et A.H. WIDMER) était d'avis de lier le principe de l'achat à celui de la destination du bâtiment qui était à même, selon une étude, d'accueillir les services administratifs pour les besoins d'une commune telle que la nôtre.

Ce choix n'était pas de l'avis d'une forte minorité du Conseil municipal et il a fallu 18 mois de discussions animées, même passionnées, pour que le 20 octobre 1970, par 13 oui contre 3 non et 2 abstentions, le législatif verniolan décide la restauration de l'immeuble et sa transformation en mairie.

Dès lors, sous la direction de M. Virginio MALNATI, architecte, les travaux vont bon train. Commencés au début de juillet 1971, ils étaient

pratiquement terminés en janvier 1973, les services de l'administration municipale s'installant dans leurs nouveaux locaux le 17 janvier 1973.

Et le 26 mai de la même année, la population était invitée à entourer les Autorités cantonales pour l'inauguration



tion officielle du bâtiment de la Mairie.

Bref historique

Le domaine dont on ignore l'étendue première, appartenait en 1612 à la vieille famille genevoise des LULLIN qui le vendit aux DIODATI, nobles de Lucques, en Toscane, émigrés pour cause de religion, reçus bourgeois de Genève en 1572.

Un descendant de la branche hollandaise, Antoine-Josué DIODATI, né à Batavia en 1728, vient s'établir à Genève où il hérite, à la mort de son

père, du domaine de Vernier. En 1762, il implante, à l'instar de nombreuses familles de commerçants de la Ville, un bâtiment dans le goût français du siècle et qui se distingue, par ses lignes et son volume, des autres résidences rurales genevoises du XVIIIe siècle.

Le pasteur François NAVILLE, qui a quitté son poste à Chancy, loue en 1819 au propriétaire de l'époque, M. Jean-Jacques ADOR, le domaine pour ouvrir un pensionnat d'éducation pour les jeunes gens qui acquiert, par ses méthodes d'éducation, une belle réputation.

Quelques mois plus tard, le 18 décembre 1820, il achète définitivement la propriété.

Les héritiers de François NAVILLE gèrent le domaine, dont notamment Jean-Louis NAVILLE qui a été maire de la commune de Vernier pendant 27 ans (1847-1874).

Les Autorités de Vernier n'ont pas prévu de manifestation particulière pour marquer cet anniversaire. Cependant, avec la collaboration de CANAL 29 (Télévision des Avanchets) une cassette vidéo est en voie de réalisation et sera disponible à fin 1993.

Groupe scout Flambeaux Claires-Flammes

6, chemin Terroux - Cointrin

Le groupe scout Flambeaux Claires-Flammes est composé de 2 unités s'adressant aux 8-12 ans :

les lutins pour les filles les louveteaux pour les garçons

Nous nous retrouvons le samedi après-midi pour faire des jeux, des pistes, des bricolages, etc.

Nous organisons aussi des week-ends et des camps tout au long de l'année.

Pour de plus amples informations, s'adresser à :

Natacha QUADIM
pour les filles, tél. 796 94 64

Véronique VALLEY
pour les garçons, tél. 796 59 39



Vacances verniolanes pour des petits roumains

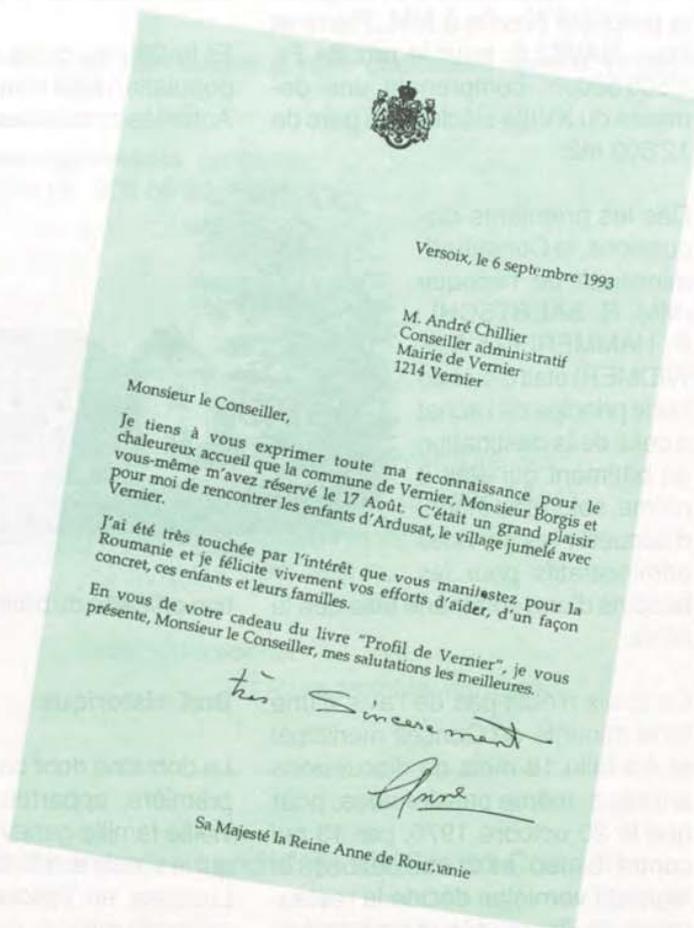
Pour la troisième année consécutive, dix enfants **d'Ardusat**, en Transylvanie (Roumanie), village adopté dans le cadre de l'opération «Villages roumains», sont venus passer quatorze jours de vacances dans des familles d'accueil de Vernier.

Arrivés le 5 août à l'Aéroport de Genève-Cointrin, après avoir voyagé toute la nuit en train jusqu'à Bucarest, avant de s'envoler par Swissair à destination de notre pays où ils étaient attendus, avec impatience, par leurs hôtes qui avaient bien voulu, cette année encore, recevoir bénévolement ces enfants et à qui les Autorités communales renouvellent leur très vive gratitude.

Cette opération, lancée par M. CHILLIER, Maire, lors du voyage en mars 1990 de la délégation verniolane en Roumanie, a pour but non pas de recevoir des enfants déshérités, orphelins, etc., mais de permettre à des jeunes en âge scolaire de passer quelques jours de vacances hors de leur pays et de rencontrer ainsi un autre mode de vie, de culture, de loisirs et même, peut-être, de tisser des amitiés, malgré la barrière de la langue.

Chaque famille a personnellement organisé l'emploi du temps de son invité afin de lui offrir un séjour agréable et enrichissant.

Le mardi 17 août, les Autorités de Vernier recevaient, à la Mairie, ces petits roumains et leurs familles d'accueil, manifestation à laquelle participait S.M. Anne de Roumanie, venue apporter ses salutations et souhaits à ses petits compatriotes et qui a adressé le petit message suivant :



Et le jeudi 19 août, au matin, chacun se retrouve dans le hall de départ de l'Aéroport, les yeux humides, pour le voyage du retour, avec pour certains l'espoir au fond du cœur de pouvoir revenir un jour.

Mais pour continuer cette action et permettre ainsi à d'autres enfants d'Ardusat de venir passer quelques jours dans notre commune et, éventuellement, à d'anciens de retrouver une nouvelle fois leurs familles d'accueil, les Autorités ont absolument besoin de vous, notamment de **familles prêtes à héberger bénévolement un enfant durant 3 semaines environ.**

Renseignements et inscriptions :
Mairie de Vernier, tél. 306 06 06

Service social

Animation du troisième âge conférence-débat

Chaque automne, une conférence-débat est organisée pour les aînés de la commune. Cette année, celle-ci est fixée le

mercredi 3 novembre 1993
dès 15h, à la grande salle de l'école d'Avanchet-Salève.

Le thème choisi par le groupe constitué à cet effet sera

«Les transports publics»

Un représentant de la direction des TPG brossera un tableau général de l'évolution et de l'avenir des transports publics à Genève, puis nous nous arrêterons sur Vernier et ses TPV pour relever les points positifs et les éventuelles lacunes.

Monsieur André CHILLIER et Madame Gabrielle FALQUET, conseillers administratifs, seront présents pour répondre aux questions de l'assemblée sur ce sujet.

Comme d'habitude, une collation sera offerte pour clore cette manifestation.

Un car sera à disposition pour le transport des aînés selon l'horaire et l'itinéraire ci-dessous :

14h - Village de Vernier, parking de l'école des Ranches
14h10 - Libellules, local du club des aînés, route de l'Usine-à-Gaz
14h15 - Avenue du Lignon, devant l'immeuble 50-53
14h25 - Avenue de Châtelaine, arrêt bus TPG 6 (face à l'école direction ville).

Un transport spécial pour les personnes handicapées (avec ou sans chaise roulante) peut être demandé à la mairie (tél. 306 06 06).

Anniversaires aînés



Deux personnes ont fêté leur 90 ans en septembre. Ce sont :

- Monsieur
Edouard Henri MURISIER,
ch. Philibert-de-Sauvage 12,
le 5 septembre.

- Madame
Antoinette Cécile BRANDT,
ch. de Crotte-au-Loup 17,
le 14 septembre.

Nos vœux les meilleurs à ces deux nonagénaires.

Chômeuses - Chômeurs

Avec la collaboration de l'Association de Défense des Chômeurs (A.D.C.), une permanence est ouverte chaque semaine

le jeudi matin de 9h à 12h
à la Maison de Quartier
d'Aïre-Le Lignon
(chemin Nicolas-Bogueret 12 bis).

Vous pouvez aussi téléphoner à cette permanence (pendant les heures d'ouverture seulement)

tél. 797 20 98

- pour mieux connaître vos droits,
- pour être mieux informés,
- pour partager vos expériences,
- pour s'entraider,
- pour passer un moment convivial ensemble,
- pour favoriser une solidarité entre chômeurs.

Collecte à domicile de vêtements usagés

En complément aux quatre containers de récupération d'habits placés en permanence sur la commune, la coopérative TEXTURA, maison «La Vallon» va entreprendre une action de **collecte à domicile**.

Réservez bon accueil aux sacs de récupération que vous trouverez dans votre boîte aux lettres une dizaine de jours avant le ramassage dans votre quartier. Des instructions précises seront également jointes.

Les dates prévues sont les suivantes :

27 octobre
secteur Châtelaine - av. de Crozet
8 novembre
secteur Lignon - Avanchet
17 novembre
secteur Blandonnet - Nant d'Avril
22 novembre
secteur Village de Vernier
24 novembre
secteur Aïre - Libellules

Vernier Bois-Gentil



Association de vacances pour les enfants de 7 à 12 ans

La saison des sports d'hiver approchant à grands pas, inscrivez d'ores et déjà, vu le nombre de places limitées, vos enfants au

camp de neige
du dimanche 2 janvier
au samedi 8 janvier 1994

Chalet d'En-Haut,
Planachaux sur Champéry (VS)

Prix : 340.- tout compris
Renseignements et inscriptions :
tél. 306 06 06 (heures de bureau)



Promotions civiques 1993

Invitation aux jeunes filles et jeunes gens suisses nés en 1976



Comme il est de tradition, les autorités municipales de Vernier sont heureuses d'accueillir les nouveaux citoyens et citoyennes qui vont atteindre, dans le courant de l'année prochaine, la pleine possession de leurs droits civiques.

Cette réception, suivie d'une soirée «raclette», se déroulera

**le mardi 9 novembre
à la Mairie de Vernier**

et sera l'occasion d'une rencontre amicale avec les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Les jeunes filles et jeunes gens, de nationalité suisse, habitant la commune de Vernier, nés en 1976, recevront une invitation personnelle courant octobre.

Les intéressés qui n'auront pas reçu cette invitation peuvent **s'inscrire à la Mairie** de Vernier, tél. 306 06 06, jusqu'au **1er novembre**, dernier délai.

Avis communaux

Mérite municipal verniolan 1993

Créé en 1987, le «Mérite municipal verniolan» est destiné à honorer des personnes qui se sont particulièrement distinguées dans les domaines humanitaire, artistique, culturel, sportif ou autre, à titre individuel ou collectif, ou ayant fait preuve d'un dévouement particulier au sein d'une société communale ou au profit de la collectivité verniolane.

Pour l'année 1993

Les inscriptions sont ouvertes et les Autorités communales rappellent que les candidats à l'obtention du «Mérite 1993» **doivent au moins remplir une des conditions suivantes :**

1. habiter sur le territoire de la commune de Vernier ou y avoir une activité prépondérante;
2. faire partie d'une société ou d'une association de la commune de Vernier;
3. être originaire de la commune de Vernier.

La commission ad hoc, composée d'un représentant de chaque groupe siégeant au Conseil municipal et présidée par le maire en charge, sélectionnera le ou les lauréats. Ses décisions sont prises à la majorité des membres et sont sans appel. Si les candidats ne répondent pas à ses vœux, elle peut décider de ne pas attribuer cette récompense au cours d'une année.

La formule de candidature est à retirer à la Mairie de Vernier, rue du Village 9, à qui elle doit être **retournée avant le 30 novembre**.

Le règlement d'application peut être consulté à la Mairie de Vernier.

Prochaines séances du Conseil municipal



12 octobre

16 novembre

21 décembre

Concessions cimetières Aïre et Vernier

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aïre et de Vernier (ancien et nouveau) en 1973 ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 1993, sont invités à en informer l'administration municipale (service des cimetières) jusqu'au 31 janvier 1994.

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré.

INFORMATIONS VERNIER

Rédaction :

Thème (*pages bleues*)
Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (*vertes*)
Robert BORGIS

PAO - production et publicité
Roland HEHLEN, assisté de :
Mlle Malory MEX et
Mme Josiane BERNASCONI

Mairie de Vernier
Case postale 520
rue du Village 9 - 1214 Vernier
Tél 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG

Les députés de la commune de Vernier

Dans la législature qui s'achève, cinq habitants de la commune siégeaient sur les bancs du Grand Conseil :

Mme Christiane MAGNENAT SCHELLACK (Le Lignon)

MM. Georges CARDINAUX (Vernier); Hermann JENNI (Aïre); Michel URBEN (Aïre) et André VIAL (Châtelaine)

à qui nous avons demandé une brève impression de leur mandat de député.

Mme Christiane MAGNENAT SCHELLACK

Elue en 1973 au Grand Conseil, j'ai présidé à deux reprises la Commission des travaux et la Commission fiscale.

Les dossiers concernant la commune de Vernier dont j'ai eu à m'occuper sont ceux de l'autoroute de contournement (solution du tunnel, finalement adoptée); de la station d'épuration d'Aïre; de l'information des communes en matière fiscale; de la collecte sélective des déchets, dans le cadre de la gestion des déchets et enfin de la pétition des habitants du Lignon concernant la ligne 18 des TPG, tout ceci sous l'étiquette socialiste.

Après tant d'années, je ne me représente pas, mais espère pouvoir transmettre le flambeau à ma fille, Sylvie CHATELAIN, qui a présidé le Con-

M. Georges CARDINAUX

Elu en 1981 sur la liste du Parti libéral, réélu en 1985 et en 1989, j'ai, durant mon mandat, participé aux travaux de diverses commissions qui ont examiné notamment les dossiers suivants : Aéroport de Cointrin; allocations familiales; développement de l'économie. Membre également des Commissions des sports, des pétitions, des grâces, des naturalisations et des visiteurs de prisons.

Rapporteur de projets de loi ou de pétitions sur la gestion du Fonds cantonal du chômage, de la révision des allocations familiales, de l'organisation de la police, des prestations en faveur des personnes âgées, de l'ouverture nocturne des magasins. Les dossiers concernant Vernier ont été notamment le tapage nocturne aux Avanchets, la construction des immeubles «Les Tattes» au chemin de Poussy, la Fondation des maisons communales de Vernier, les nuisances CFF au chemin de l'Etang, etc.

Après 12 ans d'activité sur les bancs du Grand Conseil, je n'ai pas sollicité un nouveau mandat.

M. Michel URBEN

Député depuis 1983 dans les rangs du Parti socialiste, je quitterai le Parlement genevois cet automne, ne briguant pas une candidature aux prochaines élections.

Durant mon mandat et, comme tout député, j'ai participé à de nombreuses séances de commissions en tant que titulaire ou remplaçant. J'ai été plus particulièrement actif dans la Commission de l'aménagement du canton, dans celle traitant de l'énergie et, depuis quelque temps, dans la Commission des travaux.

A ce titre, je me suis notamment intéressé à tous les problèmes touchant notre commune, tels que ceux liés à la station d'épuration des eaux ou au déclassement de certaines surfaces, afin de favoriser l'implantation d'activités secondaires, industrielles, artisanales, augmentant ainsi le nombre de places de travail sur notre commune qui, à mon avis, est en déficit inquiétant dans ce domaine. J'ai été rapporteur de trois projets de lois concernant de tels déclassements de terrains sur notre territoire.

Pour le développement général de Genève, j'ai soutenu les projets de construction d'une nouvelle halle de Palexpo et d'une salle polyvalente.

Bien que ne participant pas aux travaux de la Commission des transports, j'ai agi de manière à débloquer la situation concernant le parcours de la ligne TPG 18.



Election du Grand Conseil

Les électrices et électeurs genevois seront appelés les **15, 16 et 17 octobre** et les **12, 13 et 14 novembre** prochains à renouveler les membres du pouvoir législatif (Grand Conseil) et exécutif (Conseil d'Etat).

Pour l'élection du Parlement genevois, nous vous présentons, ci-dessous, les candidats domiciliés sur le territoire de la Commune de Vernier.



Nom : DULEX
Prénom : Christophe
Age : 29 ans
Profession : Travailleur social
Etat civil : Marié, deux enfants
Domicilié au Lignon
Intérêts : Social, vie associative, l'enseignement, le sport et le scoutisme
Conseiller municipal, membre du Bureau, président de la Commission de sécurité.

Parti démocrate-chrétien



Nom : JENNI
Prénom : Hermann
Age : 64 ans
Profession : Entrepreneur transports
Etat civil : Marié, quatre enfants
Intérêts : Apiculture, architecture, bricolage
Député en charge (5e législature)

**Union Démocratique du Centre,
Mouvement Patriotique Genevois**



Nom : CADUFF
Prénom : Otto
Age : 51 ans
Profession : Fonctionnaire fédéral
Etat civil : Marié, deux enfants
Domicilié à Châtelaine
Loisirs : Randonnées en montagne
Conseiller municipal, membre du Bureau

Parti écologiste



Nom : ROBERT
Prénom : Nicolas
Age : 23 ans
Profession : Employé Télécom
Etat civil : Célibataire
Domicilié au Lignon
Loisirs : Musique
Conseiller municipal

Parti écologiste

Elections au Grand Conseil



Nom : KUPFERSCHMID
Prénom : Jean-Pierre
Age : 59 ans
Profession : Conseil immobilier indépendant
Etat civil : Marié, un enfant
Domicilié à Aïre
Intérêts : Problèmes liés aux domaines du logement,
de la construction et de l'aménagement du territoire

Parti libéral



Nom : DEHESA
Prénom : Marie-Claire
Age : 46 ans
Profession : Assistante de direction
Domiciliée à Châtelaine
Loisirs : Lecture , danse jazz, aquarelle, peinture sur
soie et couture

**Alliance de gauche
(Parti du travail, Solidarités, indépendants)**



Nom : DUPRE
Prénom : Jacques
Age : 55 ans
Profession : Architecte
Domicilié à Vernier-Village
Loisirs : Randonnées pédestres, ski, voile, lecture
et musique
Conseiller municipal

Parti socialiste



Nom : RICHARD
Prénom : Jacques-Eric
Age : 40 ans
Profession : Directeur d'institution
Etat civil : Marié, deux enfants
Domicilié à Vernier
Loisirs : Promenades en montagne, lecture, football,
théâtre, cinéma
Conseiller municipal, membre du Bureau (1er vice-
président en 1993)

Parti socialiste

Par ailleurs, sur la liste du Parti socialiste figurent deux candidats :
MM. Christian BRUNIER et Roberto GRU qui n'habitent plus la commune de Vernier, mais qui restent attachés à cette
municipalité par leur passé et leur engagement

Service des sports

Tennis d'Aire

Construits en 1983, les tennis d'Aire comptaient deux courts. Dès 1986, vu le fort taux d'occupation, une extension a été réalisée.

Quatre courts supplémentaires sont venus s'ajouter aux deux précédents.

Cette année, un court a été couvert à titre d'essai, afin d'offrir à notre clientèle la possibilité de jouer tout au long de l'année.

Le 4 septembre 1993 nous avons enregistré la 100'000e location de court.

Pour fêter ces événements, un apéritif a été offert le mardi 14 septembre 1993.

Au cours de celui-ci, Monsieur Christophe ISELI, Maire, a remis à Monsieur Philippe DUTOIT un bon-cadeau pour 12 locations de court.



M. Ph. DUTOIT, M. Ch. ISELI, Maire, et M. Y. GILLIERON, responsable au service des sports

Ecole de ski alpin

Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans (débutants, moyens, avancés) organisés par le service des sports, avec la collaboration technique de moniteurs qualifiés.

Deux périodes à choix

- 1) du 12 janvier au 2 février 1994
(4 mercredis)
- 2) du 2 au 23 mars 1994
(4 mercredis)

Prix : Fr. 160.- pour une période.
Sont inclus dans le prix :

- le transport en car
- les leçons de ski
- les remontées mécaniques
- le pique-nique et boissons chaudes
- l'accompagnement et la surveillance des élèves durant toute la journée
- l'encadrement sanitaire en cas de besoin.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat du service des sports, tél. 796 62 96 (le matin).

Agenda

☆ E.S.L. Vernier

Equipe de 1ère ligue nationale de basket

Matches à domicile aux Ranches

Samedi 9 octobre à 17h
Vernier / Uni-Bâle

Vendredi 22 octobre à 20h30
Vernier / Villars

Samedi 6 novembre à 17h
Vernier / Rapid-Bienne

Venez nombreux encourager
les néo-promus

ABARC

151, route de Vernier
Bus 6, arrêt J.-Ph.-de- Sauvage
Tél. 796 21 01

**L'ABARC, centre de rencontres
pour jeunes** de 12 à 18 ans,
invite les habitants de la commune
à fêter son

**10e anniversaire
le 16 octobre dès 16h**

Animation, jeux
Tournoi de baby-foot
Danse, arts martiaux
Accordéon avec M. BESSON
Buvettes, grillades, pâtisseries..

Techno Party dès 23h

A la MACAV



Maison d'Artisanat Communal
Amateur de Vernier

de 9h00 à 11h30 et
de 14h30 à 17h30

Du 4 au 23 octobre 1993

Elisa MEYER
Peinture sur porcelaine et faïence
Dominique ADLER
Peinture à l'encre de chine

l'hypermarché frais+meilleur marché!



HORAIRE D'OUVERTURE
LU-VE 9-19h
SA 8-17h
Sans interruption

plus de 60'000 articles Alimentaire et Non-Alimentaire



JUMBO Hypermarché Vernier

P Blandonnet
A côté de l'aéroport

GUISEPPE FURCOLO



8d, chemin Mouille-Galand
1214 Vernier
Téléphone 341 18 56

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien des jardins
Clôtures - Piscines

L'Association regionale
Pugliese organise :

Grand Loto

Dimanche 31 octobre dès 14 h
Salle des Asters
Rue de la Servette 100

Traditionale festa di San-Martino

Samedi 6 novembre
Salle de Plainpalais
Entrée libre

Le candidat de Vernier du

PARTI LIBERAL GENEVOIS



Jean-Pierre **KUPFERSCHMID**

59 ans - habitant d'Aire - Conseil immobilier indépendant

Président sortant du Parti libéral genevois
Membre du Bureau directeur du Parti libéral genevois
Membre de la Fondation Cité-Nouvelle II

Intéressé particulièrement par les problèmes liés aux domaines du logement, de la construction et de l'aménagement du territoire.

VOTEZ liste No 4

libéral
Un projet pour Genève

SRO-KUNDIG

IMPRIMERIE - MAILING

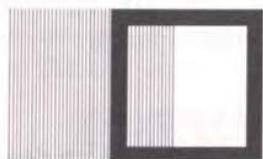
SRO-KUNDIG

ARTS GRAPHIQUES ET COMMUNICATION

*Un service complet
dans les arts graphiques*

49, ch. de l'Etang
CH-1219 Châtelaine
Genève

Tél. 022/796 57 77
Fax 022/796 65 02



Fondée en 1890

mangola+cie

Fabrique de FENÊTRES ISOLANTES

Economie d'énergie

Isolations phonique et thermique garanties

48, route du Bois-des-Frères - 1219 Aire (Genève) - Tél. (022) 796 61 11

ENSEMBLE , POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

Changeons de majorité pour changer de politique

VOTONS SOCIALISTE



Richard Jacques-Eric



Gru Roberto



Brunier Christian



Dupré Jacques

PARTI SOCIALISTE DE VERNIER

A.I.V.V. - Case postale 434 - 1214 Vernier

Ami lecteur,

Nous avons déjà eu l'occasion de vous présenter l'Association des Intérêts de Vernier-Village qui répond au sigle agréable de «AIVV».

Agréable, pour quelques-uns qui comprennent la situation délicate dans laquelle se trouve le plus souvent une association voulant participer à la défense des membres d'une collectivité et qui la soutiennent.

Moins agréable, pour d'autres qui attribuent parfois aux associations le visage fermé des «jamais contents».

Fort heureusement, le comité de l'AIVV sait qu'il fait partie des groupements agréables qui peuplent la commune et il éprouve dès lors un sentiment légitime, celui d'être à l'aise dans sa peau d'association utile et coopérative.

Pourquoi attendre que l'on vous complimente demain alors que l'on peut le faire soi-même aujourd'hui ?

Cela étant dit une fois pour toutes, revenons à nos moutons. Sachez que l'AIVV s'est occupée le plus sérieusement du monde du problème de la rue du Village et qu'un rapport résumant les soucis des riverains a été adressé à la mairie. Une entrevue a été demandée pour le courant du mois de juin. Nous verrons ce qu'il en ressortira. Certainement des aménagements intéressants. Nous vous raconterons cela en temps voulu. Car, pour l'instant, l'AIVV travaille d'arrache-pied pour préparer les fêtes de fin d'année, à savoir les «Fenêtres de l'Avent» qui ont connu un vif succès l'an dernier. On ne remerciera jamais assez ceux qui se sont dévoués pour réaliser ces décorations, tant et si bien que même des personnes

d'autres quartiers sont venues les admirer. Puis il y a le «Vin chaud soupatoire, fanfaresque et cortégial» qui met nos finances à plat au soir de l'Escalade, mais qui est si sympathique que l'on n'y renoncerait pas pour toutes les marmites de la République.

Nous pourrions encore vous parler de la sortie naturaliste - ne confondons pas s'il vous plaît - organisée avec l'aide des spécialistes du Conservatoire botanique et qui fut un régal, certes humide, mais extrêmement intéressant. Gardons-en le récit pour cet hiver.

Nous pourrions évoquer les projets que nous avons en tête mais il faut encore les cogiter, les polir, les affiner. C'en est assez pour le moment !

Sachez, pour terminer, que le comité de l'AIVV, avant ses vacances d'été, est allé visiter le Musée des machines agricoles de Chiblins. Conçu par des gens d'ici, émigrés chez nos amis vaudois, il offre un éventail impressionnant de machines qui viennent du fond des temps, ou presque, jusqu'à notre époque, ou presque, et qu'il faut avoir vu. Pour ce faire, contactez Monsieur Ernest Heubi. Il habite du côté de l'Esplanade, à Vernier. Il vous recevra le mieux du monde.

Le comité de l'AIVV est heureux d'avoir pu, par ce petit mot, vous faire savoir qu'il se porte on ne peut mieux. Il vous adresse ses messages les plus cordiaux et ses salutations les meilleures.

Le comité de l'AIVV





En bref...

Le comité 1993/94

Lors de la dernière assemblée générale M. Aberlé André a été réélu Président. Les membres du comité élus sont : Bikel Micheline, de Kaenel Sylvie, Huber Josiane, Johnson Claude, Kung Frédérique, Méan Pierre-Alain, Monnet Pierre-Alain, Monfort Martine et Staub Lily. Les vérificateurs des comptes élus sont M. Borgis et Mme Ruchet.

Appel aux entreprises de la commune

Lors du sympathique et toujours apprécié Noël des aînés de Châtelaine organisé par notre association, une agréable coutume nous permet d'organiser chaque année une tombola gratuite afin que chaque invité puisse rentrer dans son foyer avec un souvenir.

Pour cela, nous avons besoin de recevoir des commerces et entreprises de la commune une centaine de lots.

Merci d'avance de bien vouloir contribuer à ce succès en envoyant votre cadeau à l'A.I.C.E., case postale 207, 1219 Châtelaine

L'Air de Châtelaine

ASSOCIATION DES INTERÊTS DE CHATELAINE

Une véritable collaboration

Depuis de nombreuses années notre association est favorable à une information performante et qui serait de nature à cimenter un esprit communal dans les différents quartiers de Vernier.

Une première tentative fut proposée dans les années 80 qui ne fut pas, alors, couronnée de succès. Les imprescriptibles 10 années indispensables à toute réalisation démocratique pour parvenir au but furent nécessaires.

Nous sommes heureux d'inaugurer dans ce numéro une véritable collaboration avec «Informations Vernier» qui nous l'espérons sera fructueuse et intéressante pour tous les habitants de la commune.

Que ceux qui appréciaient dans l'Air de Châtelaine notre esprit critique, parfois considéré à tort comme tendancieux, se rassurent. Si la nécessité s'en fait sentir nous ne manquerons pas de donner en toute liberté notre opinion dans ces pages ou dans des éditions spéciales.

Notre association, forte de ses 300 membres, poursuivra ses activités qui sont : l'organisation de l'assemblée générale, la gestion du Centre de quartier, la participation aux manifestations communales et aux fêtes du quartier, l'organisation de notre Noël des Aînés ainsi que la réalisation de ses pages d'informations.

Elle continuera d'apporter son soutien à tous les habitants qui veulent résoudre un problème dans l'intérêt de la collectivité ou pour faciliter leurs relations avec les autorités communales.

André Aberlé
Président de l'A.I.C.E.

En bref...

Centre de quartier

Les sociétés qui désirent utiliser les locaux du Centre de quartier en 1994 sont priées de bien vouloir communiquer leurs désirs et dates avant le prochain comité du 1er novembre.

A.I.C.E., case postale 207, 1219 Châtelaine.

Gym parents enfants

La gym parents/enfants accepte les enfants dès l'âge de 2 ans 1/2. La gym a lieu tous les lundis de 16h15 à 17h15 à la salle de gymnastique de l'école Avanchet-Jura (derrière la piscine).

Inscriptions et renseignements auprès de la monitrice Juliette Grandjean, tél. 796.73.60.

Adhérez !

Apportez votre contribution annuelle aux manifestations organisées par l'Association des Intérêts de Châtelaine

Fr. 15.—

Cotisation à verser
au CCP 12-12181-4

Des dates :

Depuis 1921 à Châtelaine et 1924 au village, des bibliothèques offrent leurs services à la population. Au Lignon une bibliothèque plus modeste a fonctionné pendant une vingtaine d'années; le bibliobus de la Ville de Genève stationne au Lignon une fois par semaine. En 1985 s'est ouverte la bibliothèque des Avanchets et c'est sur ce modèle que celles de Châtelaine et de Vernier-Village furent réorganisées, après déménagement, en 1989 et 1990. En 1992, la bibliothèque des Avanchets était intégrée au réseau informatique déjà établi entre Châtelaine, Vernier-Village et la centrale où sont regroupées les activités de gestion, d'équipement et de réparation.

Une équipe

4 bibliothécaires diplômées et
3 employées de bibliothèque qui représentent 4,6 postes.

Les activités

Pour qu'un livre puisse être prêté en bibliothèque, il lui faut franchir plusieurs étapes :

Choix d'ouvrages et recherche de données bibliographiques dans les revues professionnelles. Visite en librairie. Attribution d'un indice de classement. Analyse du contenu de l'ouvrage pour en dégager les notions essentielles qui, sous forme de "vedette-matière", permettront une recherche par sujet. Description bibliographique de l'ouvrage. Saisie des clés de recherche : auteur, titre, collection, indice systématique. Pose des étiquettes permettant le classement au rayon et le prêt informatisé et recouvrement du volume pour le protéger des doigts pleins de confiture ou de chocolat.

Le prêt, c'est passer la petite machine sur les étiquettes **mais aussi** :

- vérifier les inscriptions des nouveaux lecteurs (en moyenne 600 par année).
- faire les réservations, les messages à l'intention des lecteurs (cartes oubliées, etc.).

- vérifier l'état des livres pour d'éventuelles réparations,
- trier les livres reçus en don,
- rechercher les ouvrages qu'il faudra acheminer vers une autre bibliothèque,
- aider les lecteurs dans leurs recherches,
- établir et contrôler les envois de rappels.

En plus :

Gérer les abonnements de périodiques, organiser des visites de classes, des expositions thématiques pour mettre en évidence les richesses du fonds.

Créer toutes sortes d'animations permettant de faire connaître la bibliothèque de son public. Mais aussi veiller à la qualité documentaire et à l'actualité du fonds tout en respectant la diversité des intérêts des utilisateurs, afin que chacun puisse trouver ce qu'il recherche.

Bien qu'elles jouent déjà parfaitement leur rôle d'équipement municipal au service de la population, ces trois jolies bibliothèques, toutes équipées de coins de lecture pour petits et grands, ainsi que de places de travail, devraient offrir un plus grand nombre d'heures d'ouverture - actuellement 10 heures hebdomadaires par bibliothèque, réparties sur 3 jours.

Le quartier d'Aire - Le Lignon devrait aussi bénéficier d'un semblable équipement culturel.

Quelques chiffres :

Entre 1988 et 1992, **32'827** ouvrages ont été traités ce qui représente **25'437** titres disponibles. En 1992, **3'436** lecteurs ont emprunté **63'562** documents dans les bibliothèques communales. Annuellement **5'400** livres sont transportés entre les différentes annexes.

Avanchets Galerie marchande

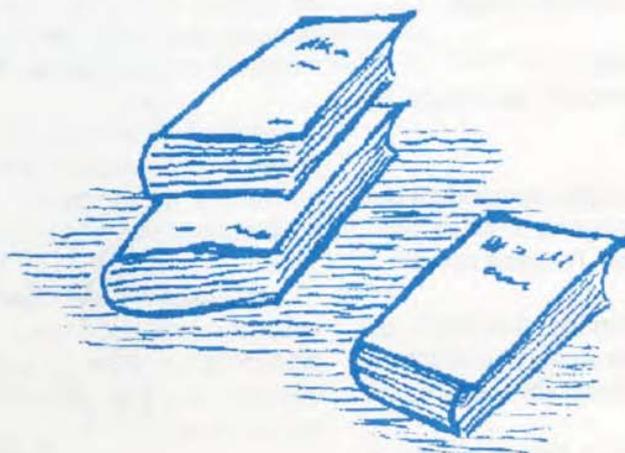
Lundi : 16h - 20h
Mercredi : 15h - 18h
Vendredi : 15h - 18h

Châtelaine Av. de Châtelaine 82

Lundi : 15h - 18h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 16h - 20h

Vernier Rue du Village 57-59

Mardi : 16h - 20h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 15h - 18h



Service des bâtiments

Le service des bâtiments gère le patrimoine construit sur la commune. Ce patrimoine comprend, dans les divers domaines ci-dessous :

Administratif :

La mairie et l'ancienne mairie

Scolaire:

Les écoles et groupes scolaires suivants :

Vernier-Village, Vernier-Place, Aïre Châtelaine, Balexert et une école enfantine à Poussy en cours de construction

Ranches, Lignon, Libellules et les 2 Avanchets

Social :

Les centres sociaux des Avanchets, du Lignon et de Châtelaine.

Les centres de quartier de Vernier, Avanchets, Balexert, Châtelaine, Aïre, Le Lignon et Libellules

Maison des jeunes :

La Carambole au Lignon, l'Eclipse aux Avanchets

Crèches et jardins d'enfants : Pop Corn et Pamplemousse au Lignon, Crèche des Avanchets et jardin d'enfants Casse-Noisette à Châtelaine

Culturel :

La Maison Chauvet-Lullin
Bibliothèques d'Avanchets, Châtelaine et Vernier-Village

Jardins Robinson :

Lignon et Balexert en cours de reconstruction

Divers autres objets demandent des études d'aménagement futurs tels : Le Vieux-Lignon, l'espace occupé

Un chef de service, architecte, qui gère l'ensemble du service et dont la tâche principale est l'architecture, soit:

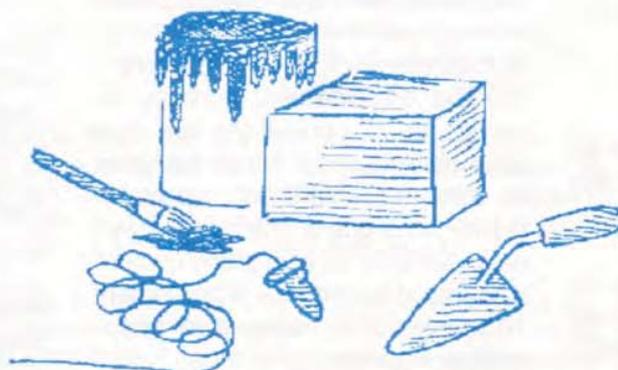
- L'établissement d'avant-projets et de cahiers des charges pour toutes nouvelles constructions importantes

en vue de mandats donnés à des architectes extérieurs pour la réalisation, le suivi du projet de l'exécution, le contrôle des paiements et du budget, en tant que représentant du maître de l'ouvrage.

Ceci comprend également l'établissement de devis détaillés pour la présentation de demandes de crédits au Conseil municipal, les contacts avec les futurs utilisateurs, et les diverses administrations intéressées.

- Etablissement de projets et réalisation de petites constructions.

- L'examen de l'état des constructions existantes en vue de l'établissement d'un planning pluriannuel de



rénovations et améliorations à apporter tant sur le plan du maintien de la valeur du patrimoine que sur les économies d'énergie réalisables.

- La réalisation de travaux lourds d'entretien en collaboration avec les responsables de l'entretien et de la maintenance des bâtiments.

- L'établissement des budgets d'investissements et de fonctionnement présentés au conseiller administratif délégué ainsi que les demandes de subventions.

- Il est à relever que l'ensemble de ces tâches s'effectue en relation

directe avec le conseiller administratif délégué.

- Cette liste n'est pas exhaustive. Nous passerons sur la partie administrative, soit études, rapports, présentations.

Un chef adjoint pour l'entretien des bâtiments, technicien en bâtiments, dont la tâche principale est de gérer l'entretien des bâtiments, soit :

- Relever tous les travaux nécessaires d'entretien, soit par contrôle ou demandes d'utilisateurs, l'établissement de devis correspondants et demande de prix aux entrepreneurs, réalisation des travaux, contrôle de l'exécution et des factures.

- La gestion de la conciergerie des bâtiments scolaires, sociaux, culturels et administratifs.

- l'établissement des budgets d'entretien.

- le contrôle du budget en cours, en fonction des travaux réalisés.

- la gestion du mobilier.

- les contacts avec le corps enseignant ou autres utilisateurs pour les problèmes d'entretien et de réalisation de travaux : choix, planning, etc.

Un responsable des installations techniques dont la tâche est la gestion et l'entretien des installations scéniques et de chauffage, ventilation, électricité, téléphone.

- Ce travail comporte les interventions en cas de panne, réparation ou commande d'interventions par des entreprises spécialisées.

- Contrôle régulier des installations et des travaux d'entretien sous contrat.

- Propositions d'amélioration des installations, principalement dans le domaine des économies d'énergie.

Service des bâtiments

- Contrôle des devis et factures des entreprises.

- Maintenance des installations électriques et scéniques pendant les manifestations.

- Contacts, demandes avec les services cantonaux et fédéraux, Services Industriels, PTT, etc.

- Prévisions budgétaires pour les rubriques intéressées.

Une secrétaire

La secrétaire fonctionne pour le service des bâtiments mais également pour le service de l'urbanisme.

Ses fonctions principales sont :

- La mise sur ordinateur de toute la facturation et son contrôle.

- Assurer le service téléphonique des deux services.

- Tous les travaux de secrétariat.

Organisation du service

Le service fonctionne en team, les problèmes généraux et importants sont examinés entre les 3 responsables et le conseiller administratif délégué, soit sur présentation de rapports. Chaque responsable prend contact directement avec le conseiller administratif délégué pour toutes les décisions mineures concernant ses travaux, le chef de service en étant avisé pour information.

Toutes les décisions importantes sont prises avec le conseiller administratif délégué, soit sur présentation de rapports, soit lors de séances régulières avec les 3 intéressés.

Il est à noter que le service n'est pas concerné pour tout ce qui touche aux propriétés privées, donc non communales, y compris les autorisations de construire et les plans de quartier dont l'avis consultatif est réservé au Conseil administratif.

Personnel

Dans sa forme actuelle, le service est composé de :

Chef de service et d'architecture :
J.-P. ROBERT - architecte ETS

Chef de l'entretien et des bâtiments:
P. CONCONI - technicien E.T. en bâtiment

Responsable des installations techniques :
C. MONNEY - mécanicien spécialisé en électro-technique

Secrétariat :
L. BAERISWYL - secrétaire

Téléphone :
Centrale de service 306 06 66



L'ancienne Mairie dans laquelle est logé, au 1er étage, le service des bâtiments, le service du génie civil, le service de la culture et location des salles

Dans le numéro du mois de mai, le journal de la commune «Informations Vernier» offre la possibilité à chaque service municipal de se présenter. En plus de l'intérêt que le lecteur pourra y trouver, c'est l'occasion pour chaque chef de service de faire le point. Car peut-on valablement se présenter sans revoir le chemin parcouru, sans préciser les objectifs visés et sans évaluer à nouveau les moyens à disposition ... ?

En observant le passé :

Dans les années 1965-1975, lorsque la commune de Vernier a explosé avec la construction des cités du Lignon et des Avanchets, les autorités municipales auraient pu développer un service social comme d'autres services qui, tels que le Centre de voirie ou le Service des bâtiments, ont bien dû adapter leurs moyens aux nouveaux besoins. Le Conseil administratif de l'époque a jugé plus sage de faire appel aux forces de l'Hospice Général à qui des locaux ont été mis à disposition au 78, avenue du Lignon (Centre social du Lignon) et au 18, rue du Grand-Bay (Centre social des Avanchets). Ces deux équipes de travailleurs sociaux, complétées par une troisième à Châtelaine en 1990 (Centre social de Châtelaine, 82, avenue de Châtelaine), ont donc une double mission : gérer l'aide financière de l'assistance publique pour le compte de leur employeur l'Hospice Général et être au service de la population du quartier pour le compte de la commune de Vernier. Une convention renouvelée en 1988 et en 1991 règle les conditions de cette collaboration Hospice Général - Commune de Vernier.

De cette option découlait logiquement que la commune n'allait pas se doter d'un service social municipal adapté à une cité de près de 30 000 habitants. Une seule personne, ayant le titre de «préposé au service social», réglait les dossiers des allocations communales et développait surtout les contacts avec les Aînés.

Dès sa première législature (1983-1987), Madame Solange SCHMID,

conseillère administrative, tout en confirmant la collaboration avec les services sociaux de quartier de l'Hospice Général, jugeait absolument nécessaire de doter la commune d'un «véritable service social» en lui confiant une mission qui est, dans ses grandes lignes, celle poursuivie encore aujourd'hui.

Aussi, en 1986, un responsable du service social était engagé puis, en 1989, une assistante sociale à mi-temps.

A partir de là, commençait à se structurer un service social communal digne de ce nom, appliqué à remplir une tâche précisée, dans la continuité,

avec la nouvelle conseillère administrative, Madame Gabrielle FALQUET, qui avait remplacé Madame Solange SCHMID en 1991.

Quelle est donc cette tâche ?

Une mission spécifique :

Nous pouvons réunir sous ce titre deux grands objectifs généraux qui délimitent par eux-mêmes le champ du service social communal.

a) Action sociale communale individuelle :

Toute personne domiciliée sur le territoire communal doit avoir un lieu où elle peut s'adresser pour tout problème social. Ce postulat induit la nécessité de posséder un service d'information sociale compétent pour tout âge de la vie, pour toute question, quitte à orienter clairement vers un autre service adéquat lorsque c'est nécessaire.

Outre l'information précise et rapide, le service social doit offrir aussi une possibilité de soutien sur le moyen et long terme : accompagnement individualisé jusqu'à l'autonomie de la personne. Ce suivi peut faire intervenir

une aide financière, soit régulière par une allocation mensuelle (basée sur le règlement du Conseil administratif), soit ponctuelle en intervenant une fois sur un point précis. Dans la conjoncture actuelle la proportion d'interventions financières est de plus en plus élevée. Ce lien à l'argent rend notre action plus complexe.

b) Au service des associations à caractère social :

C'est là un aspect très spécifique du travail d'un service social communal : être le lien entre le Conseil administratif et les diverses associations gé-



rant des institutions telles que crèches, jardins d'enfants, ludothèques, centres de loisirs et maisons des jeunes, restaurants scolaires, clubs d'Aînés... Le lien se module en fonction des besoins; parfois étroit parce que telle question difficile est ouverte avec un lieu, parfois très formel autour de la subvention annuelle, mais toujours marqué par une confiance réciproque. Le travail de relation entre autorité communale et institution permet non seulement de gérer l'acquis, mais aussi de favoriser un projet nouveau, d'être attentif à tout ce qui pourrait favoriser la qualité de vie des habitants.

Les forces et les moyens en présence :

Actuellement, le service social compte :

- Une assistante sociale à 70 %, Madame Jocelyne CARASSO,
- Un responsable du service social à temps plein, Monsieur Denis VOLERY,
- Une secrétaire, Madame Dominique STALDER.

Cette dernière n'est malheureusement pas rattachée au service social mais à l'administration générale.

Service social

La demande d'avoir une véritable secrétaire sociale qui puisse assumer une bonne partie du travail d'accueil et d'information est toujours ouverte, avec maintenant de réelles perspectives de réponses satisfaisantes. En effet, avec le récent accord du Conseil administratif, prend corps un projet de déménagement du service social dans l'ancienne Mairie à la rue du Village 1, dans une partie des locaux laissés libres par le départ de la banque BCG.

Ce transfert permettrait d'offrir un lieu plus neutre, moins marqué sociologiquement qu'une mairie; il aurait surtout l'avantage d'aménager un véritable secrétariat social qui déchargerait les travailleurs sociaux du service et qui offrirait aux usagers une meilleure qualité d'approche et d'accueil. C'est là une perspective que le service social attend patiemment depuis plusieurs années...

Cette patience a été possible parce qu'elle s'appuyait sur la détermination de la conseillère administrative déléguée (aussi bien Madame SCHMID que Madame FALQUET) de trouver une solution satisfaisante dès qu'une opportunité se présenterait. C'est l'occasion de souligner ici une force de première importance d'un service social communal : la collaboration avec les autorités de la commune. Politique et éthique sociale doivent garder leur propre indépendance en se ménageant, pour rendre possible une action sociale communale, des passages obligés de collaboration étroite. Un travail positif est possible à Vernier parce que, jusqu'à aujourd'hui, tous les partenaires ont su miser sur une saine collaboration au quotidien avec le Conseil administratif et plus espacée avec le Conseil municipal par le relais de la commission sociale.

Cet essai de présentation du service social pourrait être aussi une invitation à continuer la réflexion, invitation à toute personne qui voudrait donner son avis sur ce que doit être le service social communal de Vernier. Pour notre part, nous voulons travailler sur deux axes complémentaires : le premier, donné par l'histoire, collaborer étroitement avec les centres sociaux de l'Hospice Général implantés dans trois quartiers de la commune et développer avec eux une action sociale au service de la population locale d'un quartier; le deuxième, entre présent et avenir, construire un service social communal de professionnels, un service à la fois indépendant et intégré dans la vie de la commune.

De grands pas ont été réalisés dans ce sens, ils engagent pour la suite.

Denis VOLERY
Responsable du service
social communal



M. Denis VOLERY



Mme Jocelyne CARASSO

Spectacles pour le jeune public

Clown Ron Pon Pon

Mercredi 13 octobre 1993 à 15h

Salle communale de Châtelaine,
av. de Châtelaine 84
bus 6 et 14



Théâtre Globule

«Vous avez dit Pingouin ?»

Mercredi 3 novembre 1993 à 15h

Salle communale de Vernier-Place,
route de Vernier 200
bus 6

Entrée unique : Fr. 6.-

Organisation : Service culturel de la Mairie de Vernier, tél. 306 06 86

Dans votre Restaurant



MÖVENPICK

Enfants jusqu'à 7 ans : gratuits
De 7 à 14 ans : Fr. 14.50
Adultes : Fr. 29.-

BRUNCH

Genève Airport

MÖVENPICK HOTEL

Cadett

21, avenue de Mategnin - 1217 Meyrin - Tél. 785.02.03